

1969

Lettre de la Mère Général de Saint Joseph au Père Charles Duparquet — (4-XII-1882)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol3>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1969). Lettre de la Mère Général de Saint Joseph au Père Charles Duparquet. In *Angola: 1882-1889*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1882 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1882-1889 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DE LA MÈRE GÉNÉRALE DE SAINT JOSEPH
AU PÈRE CHARLES DUPARQUET

(4-XII-1882)

SOMMAIRE — *Envoi des premières Soeurs de St. Joseph de Cluny à Lândana à la demande du Père Charles Duparquet. — Qualités requises pour les travaux de mission.*

Paris, 4 Décembre 1882.

Je suis heureuse que les circonstances aient permis que nous puissions aller vous prêter notre humble concours dans la Mission du Congo, dont vous êtes chargé. La terre d'Afrique nous est, sous ce rapport, doublement chère, en mémoire de notre vénérée Mère Fondatrice qui l'a tant aimée et qui avait un si grand zèle pour le salut des noirs, qu'elle aurait volontiers donné sa vie pour contribuer à le procurer.

C'est donc un bonheur pour nous que de nous étendre dans les missions africaines pour continuer, quoique imparfaitement, ce qu'elle aurait désiré faire elle-même. Aussi lorsque le Très Révérend Père général m'a communiqué votre demande, mon Révérend Père, je n'ai pu ne pas accepter, bien qu'il me fallût pour cela négliger un peu d'autres besoins.

Ainsi que vous le désiriez, mon Rév. Père, nos chères filles prennent le paquebot du 5 courant, afin d'arriver à Dakar pour le départ du transport la *Seudre* qui doit les conduire au Gabon, d'où elles profiteront de la première occasion pour Lândana. Elles font d'ailleurs le voyage avec un de nos Pères qui se rend, je crois, auprès de vous et qui voudra bien être leur guide pour ce trajet.

La Supérieure, Soeur Emilienne et sont Assistante, Soeur St. André, ont déjà passé un certain temps dans les pays de mission, l'une en Haïti et l'autre à la Guyane. Elles sont conséquemment tout acclimatées et ont aussi une expérience qui leur sera bien utile. Soeur St. André, en particulier, répondra bien, je crois, à vos intentions pour guider et surveiller les enfants dans les travaux de culture (1). Au reste, mon Rév. Père, elles se prêteront à tout ce que vous croirez utile et nécessaire qu'elles fassent pour le bien de la mission. Les deux autres soeurs plus jeunes, ont également une grande bonne volonté, et j'aime à espérer qu'elles s'acclimateront sans difficulté et qu'elles réussiront bien aux oeuvres qui leur seront confiées soit pour l'instruction, soit pour le travail des enfants.

Je désire, mon Rév. Père, et je demande à Notre Seigneur que toutes quatre vous donnent la consolation et vous rendent les services que vous en attendez. Je crois pouvoir assurer qu'elles vous portent tout leur dévouement, avec une soumission et un attachement bien filial. Je sais aussi qu'elles recevront de votre part l'accueil le plus paternel, et je ne doute pas que sous votre direction, avec les soins et les secours spirituels que vous voudrez bien leur donner, elles ne s'avancent toujours dans les vertus de leur sainte vocation, dans la vie de perfection et de sainteté, afin de rendre leur travail plus utile pour le bien des âmes.

Pour ce que est des conditions temporelles, le Très Révérend Père général a dû s'en entendre avec vous, mon Rév. Père. Mais comme il est à Rome en ce moment, j'attendrai son retour pour en reparler avec lui, et voir ce qu'il y aura lieu d'arrêter, sous ce rapport. Les Soeurs emportent les objets pour la Chapelle, la cuisine et le réfectoire, comme vous l'avez indiqué.

(1) Cf. la lettre du Père Duparquet, du 1-VIII-1875, vol. II, p. 335.

Veillez, mon Rév. Père, recevoir à l'avance l'expression de ma reconnaissance pour tout ce que vous et vos bons Pères voudrez bien faire pour nos chères filles, et agréer l'assurance de mon profond respect.

Permettez-moi aussi de réclamer de votre part un pieux souvenir auprès de N. S.

Sr. Marie de Jésus

Sup.^{re} g.¹⁰

AML — Document original.